

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public
31 juillet 2019

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. SAISINES - ARTICLES L121-8-I, L121-8-II et L.121-1-II

- **Projet d'aménagement à 2x2 voies de l'itinéraire Nantes-Pornic (RD751)** : suite à la saisine du département de Loire-Atlantique, en date du 15 juillet 2019, la CNDP décide de l'organisation d'une concertation préalable et désigne MM Serge QUENTIN et Claude RENOUE en tant que garants.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de Nouvelle Entrée Ouest de St-Denis de la Réunion (« NEO »)** : suite à la saisine de la Région Réunion en date du 15 juillet 2019, la Commission décide de l'organisation d'un débat public. Elle en désignera ultérieurement le ou la président/e de la Commission Particulière du Débat Public ainsi que ses membres.
[Consulter la décision](#)

II. DEMANDES DE DÉSIGNATION DE GARANT - ARTICLE L121-17

- **Projet de création de salle privée multifonctionnelle type « Arena » sur la commune de Décines-Charpieu (69)** : M Jean-Luc CAMPAGNE et M Ivan PASCAUD sont désignés garants de la concertation préalable.
[Consulter la décision](#)
- **Projet d'aménagement d'un demi-échangeur sur l'autoroute A55 sur la commune de Pennes-Mirabeau (13) au lieu-dit « Jas-de-Rhodes »** : Mmes Cécile CHERY et Sophia ALIAMET sont désignées garantes de la concertation préalable.
[Consulter la décision](#)
- **Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (62)** : Mme Nathalie DURAND est désignée garante de la concertation préalable.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de création d'une liaison routière entre la RD900 (Route de Laval) et la RD31 (axe Laval-Ernée) sur les communes de Changé et St-Berthevin (53)** : Mme Marie-Claire EUSTACHE et M Marc LACOSTE sont désignés garants de la concertation préalable.
[Consulter la décision](#)
- **Projet d'extension de l'entreprise Kuhn SA du site de la Faisanderie sur la commune de Monswiller, emportant mise en comptabilité du PLU de Monswiller et du SCOT de la Région de Saverne (67)** : Mme Valérie TROMMETTER et M Désiré HEINIMANN sont désignés garants de la concertation préalable.
[Consulter la décision](#)

I. DEBATS PUBLICS

• **Projet de liaison routière Fos-Salon :**

La Commission nationale désigne Mmes Séverine CACHOD, Laura MICHEL, Margharita MUGNAI et MM Mathieu LEBORGNE et Olivier KLEIN membres de la Commission particulière.

[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projet « TAeO » de Tramway Aéroport Entrée Ouest sur le territoire de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion, et Plan de Déplacements Urbains associé :** la Commission valide les modalités de concertations. La concertation se déroulera du 21 août au 30 novembre sous l'égide des garants Mme Renée AUPETIT et M Daniel GUERIN.

[Consulter la décision TAeO](#) - [Consulter la décision PDU](#)

- **Projet « H2V NORMANDY » de construction d'une usine d'hydrogène par électrolyse de l'eau sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville (76) :** suite à la démission de M André LE MORVAN, pour raisons personnelles, la CNDP désigne Paola OROZCO-SOUËL garante de la concertation préalable. Par ailleurs, elle prend acte des modifications opérées par les maîtres d'ouvrage dans le dossier de concertation, mais définit des modalités d'information et de concertation complémentaires.

[Consulter la décision](#)

- **Projet « H2V 59 » de construction d'une usine d'hydrogène par électrolyse de l'eau sur la commune de Loon Plage (59) :** suite à la démission de M André LE MORVAN, pour raisons personnelles, la CNDP désigne Paola OROZCO-SOUËL garante de la concertation préalable. Par ailleurs, elle prend acte des modifications opérées par les maîtres d'ouvrage dans le dossier de concertation, mais définit des modalités d'information et de concertation complémentaires.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de modernisation du technicentre SNCF de Villeneuve-Prairie (91) :** la CNDP prend acte du bilan du garant, M Paul CARRIOT. Ce document sera joint au dossier d'enquête publique. La CNDP désigne M CARRIOT garant de la participation du public jusqu'à l'enquête publique.

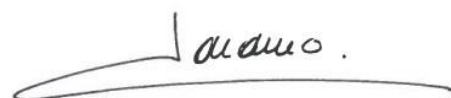
[Consulter la décision](#)

- **Projet de modernisation du centre des expositions de la Porte de Versailles, phase 3 :** la CNDP prend acte du bilan du garant, M Jean-Luc RENAUD. Ce document sera joint au dossier d'enquête publique. La CNDP désigne M RENAUD garant de la participation du public jusqu'à l'enquête publique.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de Concession Nationale du Rhône :** la CNDP prend acte du bilan du garant, M Jacques ARCHIMBAUD. Ce document sera joint au dossier d'enquête publique. La CNDP désigne M ARCHIMBAUD garant de la participation du public jusqu'à l'enquête publique.

[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO